

**Ville de BRUXELLES**  
**Monsieur D. de SAEGER**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

V/Réf : 75s/07 (corr. M. C. Visse)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1086/s.446  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Senne, 21. Projet de rénovation et aménagement de bureaux.

En réponse à votre lettre du 3 novembre 2008, en référence, reçue le 12 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 décembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet concerne la rénovation légère et l'aménagement de bureaux dans des bâtiments industriels existants implantés en intérieur d'îlot, le long d'une voie carrossable. Si la Commission n'émet pas d'objection sur le parti d'intervention, elle effectue quelques recommandations.

Les immeubles sont d'expression moderniste. La façade à rue est une façade porche, très caractéristique et d'une grande élégance, réalisée en pierres bleues et blanches. Elle est remarquable par sa composition équilibrée et le traitement raffiné de ses baies garnies de portes et de châssis métalliques. L'une d'elle, située au droit du passage carrossable, est munie d'un châssis métallique vitré bien qu'elle s'ouvre sur le ciel. Ce dispositif particulier confère une certaine poésie à l'ensemble.

***La Commission recommande tout particulièrement la conservation et la restauration des portes et des châssis existants de la façade à rue*** (le projet ne précise pas si les châssis sont renouvelés ou conservés). En effet, ceux-ci sont situés à l'air libre ou dans la cage d'escalier. Si nécessaire, les vitrages existants peuvent éventuellement être remplacés par du vitrage double de faible épaisseur (+/- 6 mm) ou du vitrage feuilleté à haute performance, adaptables l'un comme l'autre dans tous les types de châssis.

Pour ce qui concerne les bâtiments situés en intérieur d'îlot, ils présentent également des châssis métalliques d'une composition remarquable. On ne retrouve malheureusement pas cette qualité dans les nouveaux châssis de remplacement.

***Par conséquent, la CRMS demande qu'un effort soit effectué à cet égard car le dessin des châssis constitue le principal intérêt de cet ensemble industriel.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).